MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER — 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1ère Année | 16 Mai 1953 | nº 11

AVERTISSEMENTS

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS — Zones a, b, c

Le traitement préconisé le 28 Avril n'assure plus la protection des organes verts qui se sont développés et ont été lavés par les pluies récentes. Traiter les arbres dès réception du présent avis.

CARPOCAPSE — Zones a et b

Les éclosions observées en cage et les captures effectuées dans les vergers depuis quelques jours coïncident maintenant avec un important relèvement de la température crépusculaire, rendant possible les accouplements et les pontes. Traiter avant le 25 Mai dans la zone a, avant le 1º juin en zone b. Utiliser soit l'arséniate de plomb (dans les limites fixées par la loi), soit les émulsions de D.D.T.

TEIGNE DE L'OLIVIER

Les papillons de la première génération déposent actuellement leurs pontes sur les bouquets floraux. Les jeunes chenilles ont parfois commencé à réunir les inflorescences par des fils de soie. Pulvériser une bouillie selon nos prescriptions précédentes (Bul.6).

INFORMATION

LES PUCERONS DU PECHER

Certains arboriculteurs se sont émus de la présence de pucerons verts sur pêchers dès la fin du mois d'avril. Nous tenons à rappeler qu'il s'agissait d'une espèce crispant les feuilles (Brachycaudus helichrysi) qui n'est pas justiciable du quassia amara. Les copeaux ou décoctions alcooliques de quassia amara (arbre de l'Amérique du Sud) ne sont à utiliser que pour la préparation de bouillies très efficaces contre le puceron farineux (hyalopterus arundinis). Ces bouillies donnent dans ce cas précis des résultats remarquables. Nous signalons aux arboriculteurs que le puceron farineux ne crispe pas les feuilles, par contre, lorsqu'il apparaît, début de Juin, sa présence est signalée par une sécrétion de miellat qui se couvre rapidement de fumagine.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

P 13

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de
MONTPELLIER

STATION REGIONALE
D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le I5 Mai 1953

MILDIOU

NOTE N° 3

La maladie existe dans les vignobles d'Agde, soit encore sous forme de taches primaires, soit en repiquages occasionnés par la pluie du 2 mai.

Elle s'est montrée un peu plus tard dans la partie basse des vignobles de l'étang de Marseillette, où, dès le 7 Mai, le Comité de Vigilance local la signalait à St-Frichoux depuis, d'autres foyers ont été découverts et leur nombre augmente à chaque visite au point que les communes de Marseillette et d'Aigues-Vives (Aude) paraissent être largement pourvues de taches qui assureraient l'extension de la maladie dès la prochaine pluie. Bon nombre de ces foyers ont été nettoyés; malheureusement il en est de trop nombreux qui n'ont pas été découverts et qui constituent une menace pour les vignobles voisins.

Il y a donc lieu d'apporter le maximum d'efforts à la suppression des rejets contaminés ou non, et d'appliquer dès que possible un traitement cuprique sur les vignobles de l'étang.

Le mildiou de Montblanc (Hérault) s'est repiqué, mais il a été supprimé. La maladie a été découverte à Vinassan (Aude).

Les pluies de la nuit du I3 au I4 Mai ont été parfois importantes aux confins du Gard et des Bouches-du-Rhône; elles n'ont pas provoqué de repiquages s'il n'y avait pas de foyers artificiels dans ces vignes où l'ébourgeonnage du pied des souches s'impose plus que jamais.

Le Directeur de la Station
Régionale d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON

Reproduction ou adaptation réservées - Autorisation du 23 Janvier 1953
Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles - 16 rue de la République - Montpellier
Le Gérant : R. BERTRAND